



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 100239

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inégalités de traitements de certains cancers dans les hôpitaux français. Révélés par le journal *l'Express* en juillet 2016, les résultats de l'étude sur le traitement des cancers digestifs du Professeur Christophe Mariette, chef du service de chirurgie digestive du centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille, sont alarmants : entre 2010 et 2012, 11,9 % des patients opérés dans un centre réalisant moins de 20 interventions par an sont morts dans les 3 mois. Dans les centres spécialisés réalisant plus de 60 opérations par an, ce taux n'est que de 3,2 %. Plusieurs confrères du Professeur Mariette ont également étudié la base de données hospitalière française, et ont tiré des conclusions similaires pour d'autres types de cancers (cancer du pancréas, cancer thoracique, cancer de l'ovaire). Cette disparité de traitements est connue, mais la situation ne s'améliore pas, et les résultats des études réalisées à partir des bases de données sont évidemment très inquiétants pour les patients. Plusieurs pays européens encadrent mieux que la France la prise en charge de certains cancers. Aux Pays-Bas, un diplôme spécialisé est nécessaire pour opérer les cancers du rectum, et seuls une dizaine de centres traitent les tumeurs de l'œsophage. Les pays nordiques ont regroupé les opérations de l'ovaire dans un nombre restreint de centres. Une étude suédoise récente montre une nette amélioration de la survie à trois ans des patientes après cette réforme. En Allemagne, une régulation a été mise en place, instaurant un système de certification des hôpitaux, géré par la principale société savante consacrée à la lutte contre le cancer. Aussi, elle souhaite connaître son analyse sur les inégalités de traitements de certains cancers, et les propositions du Gouvernement afin de donner une plus grande visibilité sur la spécialisation des différents hôpitaux ou cliniques, et garantir la qualité des soins des malades.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100239

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8769

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)